

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt six le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Gilles LAGAUZERE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme BAGES LIMOGES Carine, Mme BELLOC Brigitte, Mme BROUILLON Monique, M. CAMBE Thierry, Mme CAPRAIS Dominique, M. COUZIGOU Laurent, Mme DALL'ANESE Lisa, Mme DE MARCHI Céline, M. DILMAN Patrick, M. DUBERNET Thierry, Mme FABRE Sylviane, M. JADAS Christian, M. LAGAUZERE Gilles, M. MILANESE Antoine, M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki, M. POLONI Pascal, Mme RESSES Lisa, M. RESSIOT Didier, Mme SICARD Christine, M. VALADE Pierre

Procuration(s) :

Mme ALLARD Aurélie donne pouvoir à Mme BELLOC Brigitte

Date de la convocation
26 février 2026

Étai(en)t absent(s) :

Mme ALLARD Aurélie, M. DE NADAI Livio, Mme TILLOS Marie-Hélène

Date d'affichage
26 février 2026

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(s) **secrétaire(s) de séance :**

Mme CAPRAIS Dominique

04 mars 2026
et publication du
04 mars 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire Gilles LAGAUZERE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice le 03 mars 2026.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7 830,00
- un excédent reporté de :	48 199,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	56 029,20
- un excédent d'investissement de :	2 720,00
- un déficit des restes à réaliser de :	15 000,00
Soit un besoin de financement de :	12 280,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	56 029,20
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	12 280,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	43 749,20

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 2 720,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à STE BAZEILLE

Le Maire LAGAUZERE Gilles

le(s) secrétaire(s) de séance



(Handwritten signature of the Mayor)

(Handwritten signature of the Secretary)